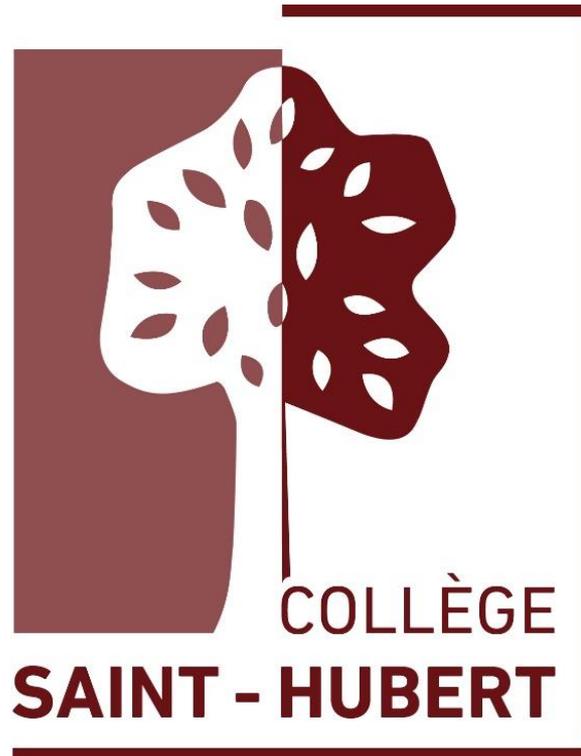


# Collège Saint-Hubert



Sections fondamentale et primaire



**Deux directions  
Deux implantations  
une seule école  
&  
de nombreux projets !**

# Ecole fondamentale

Avenue Jean Van Horenbeeck , 196

1160 Auderghem

02/660.84.16

**Direction :**

Mme Géraldine VALENTIN

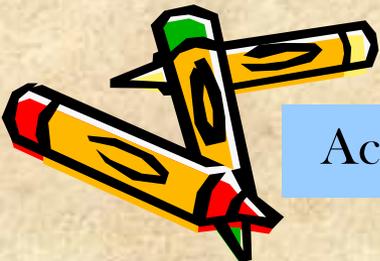
[direction.vh@sthub.be](mailto:direction.vh@sthub.be)

**Secrétariat :**

Mme Michèle DELDIME

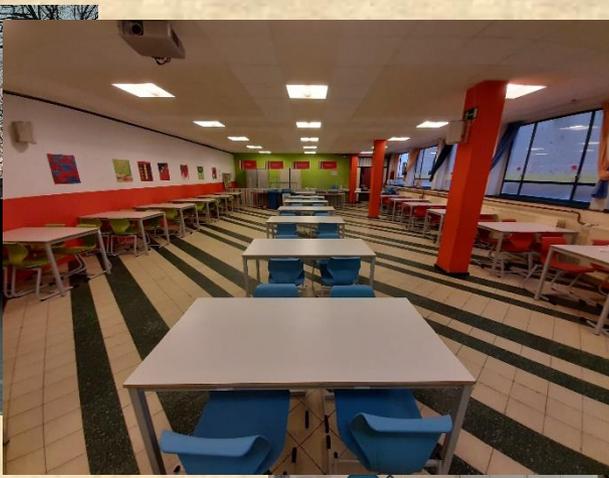
[secretariat@sthub.be](mailto:secretariat@sthub.be)

Accueil-M1-M2-M3-P1-P2-P3



# L'école fondamentale en quelques images...





# Ecole primaire

Avenue Chaudron, 115  
1160 Auderghem  
02/673.92.46

Direction :

M. Philippe MEINGUET  
[direction.chaudron@sthub.be](mailto:direction.chaudron@sthub.be)

P4-P5-P6



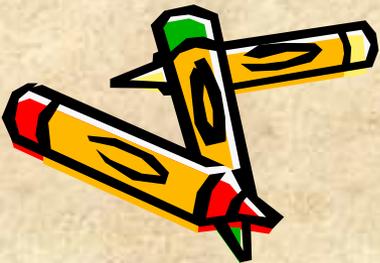
# L'école primaire en quelques images...





# Vivre ensemble

Un beau défi !



# Projet d'Établissement

- Une école qui contribue à plus de justice
  - ✓ Offrir une aide spécifique à ceux qui en ont le plus besoin
- Une école ouverte sur la vie
  - ✓ Sorties régulièrement organisées afin de découvrir le monde qui nous entoure
- Une école qui permet l'expression et l'éducation à la liberté
  - ✓ Conseil de coopération, projet citoyenneté, ...
- Une école qui permet aux jeunes de donner un sens à leur vie & à leurs apprentissages
  - ✓ Favoriser le questionnement des élèves par des « Pourquoi ? », « Quand ? », « Qui ? »



# Projet éducatif



## Le respect de soi et des autres

Le respect des tous les partenaires de l'école (enfants & adultes) doit passer obligatoirement par une excellente communication. Celle-ci, quand elle est performante, évite beaucoup de difficultés.



# Le règlement des élèves

## Droits & Devoirs



1. L'élève a le droit de s'exprimer et de donner son avis.

→ *Il a le devoir d'être poli(e) en toute circonstance.*

2. L'élève a le droit d'être respecté, d'être écouté par les autres et les adultes.

→ *Il a le devoir de maîtriser ses paroles, actes et gestes agressifs quelle que soit la circonstance.*



3. L'élève a le droit d'être protégé et de bénéficier de la sécurité à l'école contre toutes formes de violence.

→ *Il a le devoir de respecter son prochain en évitant les violences morales et physiques.*

4. L'élève a le droit d'être en sécurité au sein de l'école.

→ *Il a le devoir de veiller à sa sécurité et à celle des autres.*

5. L'élève a le droit de travailler dans les meilleures conditions.

→ *Il a le devoir d'être ponctuel quant à l'horaire des cours et au travail scolaire.*

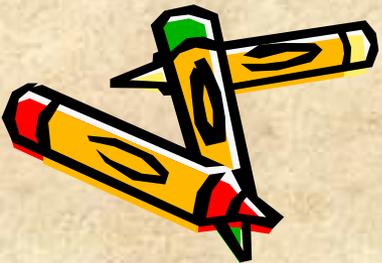


6. L'élève a le droit de vivre dans un environnement propre et soigné.

→ Il a le devoir de **respecter tous les biens qui l'entourent, son matériel, celui des autres et de l'école.**

7. L'élève a le droit de progresser dans un environnement approprié à l'apprentissage.

→ Il a le devoir de **porter une tenue vestimentaire décente.**



# Et pour les parents

- Penser à lire et à suivre les informations qui parviendront de manière ponctuelle durant l'année scolaire.
- Informer le secrétariat ou la direction de tout changement de la situation familiale (changement d'adresse, numéro de gsm, ...).
- Soutenir le travail à domicile de votre enfant et le stimuler dans le plaisir d'apprendre.
- Signer le journal de classe tous les jours.



# Ecole catholique



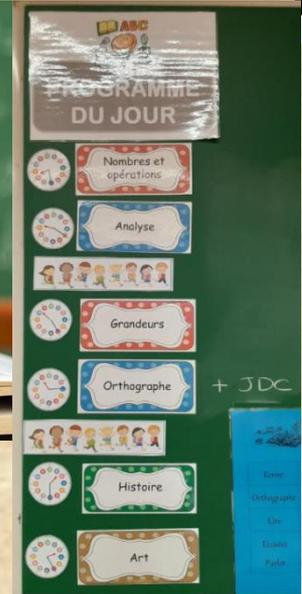
- Cours de religion catholique obligatoire
- Célébration à Noël ou à Pâques
- Cellule solidarité activée au minimum une fois par an pour les moins chanceux de notre société (marche parrainée, récolte de vivres festifs, ...)



# Programme scolaire



- ✓ Français
- ✓ Mathématiques
- ✓ Eveil
- ✓ Religion
- ✓ Eveil aux langues section maternelle
- ✓ Eveil au néerlandais en P1 & P2 (1h/semaine)
- ✓ Néerlandais à partir de la 3<sup>ème</sup> primaire



# Activités sportives

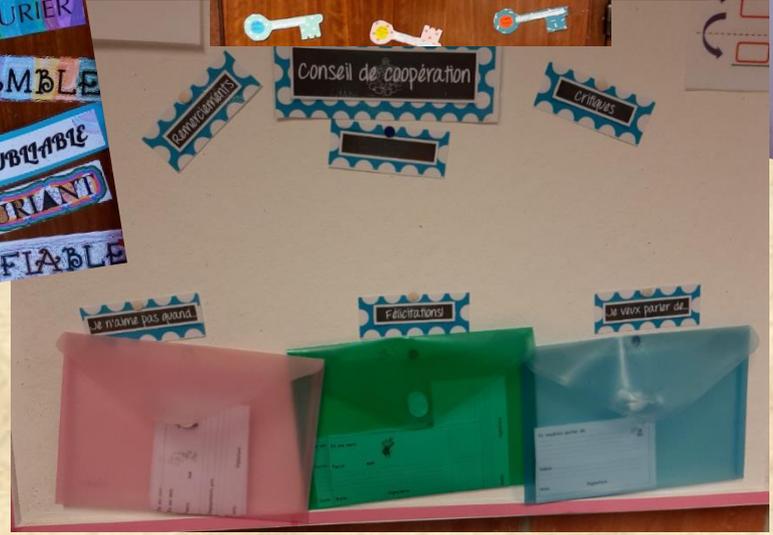
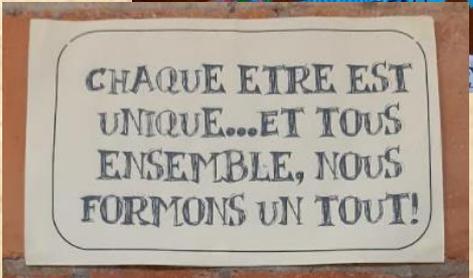
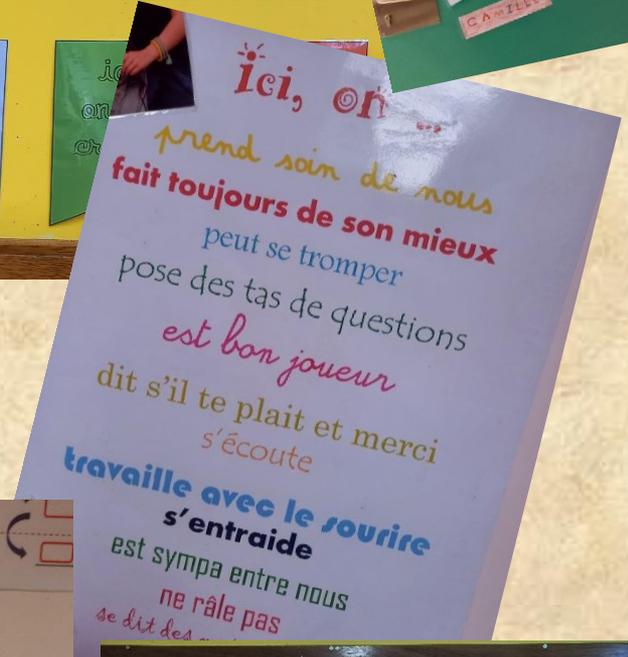
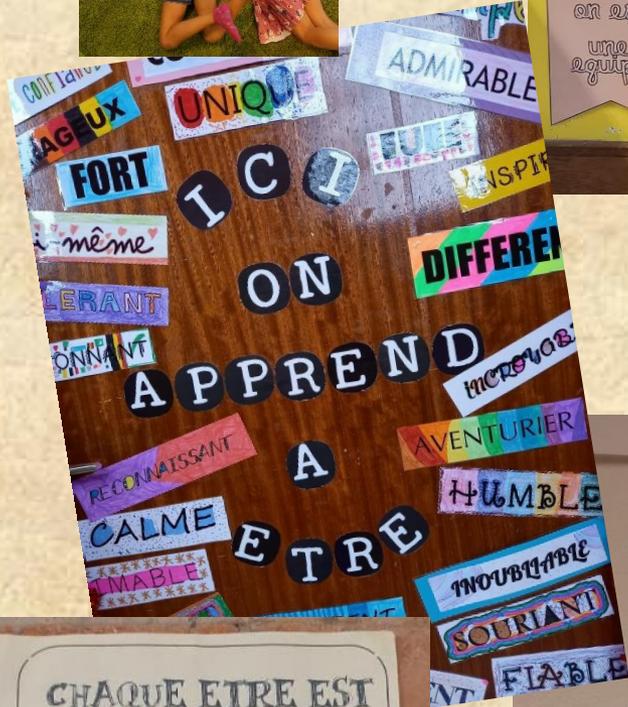
- Gymnastique : 2 périodes en primaire
- Psychomotricité : 1 période en P1-P2\* et 2 périodes en maternelle
- Journées sportives : deux journées par an en primaire et une en M2-M3
- Participation à des activités ponctuelles
- Brevet vélo en P5

\*La psychomotricité en P1 & P2 est liée aux apprentissages effectués en classe. Partenariat depuis plusieurs années entre les titulaires et l'enseignante pour apprendre avec le corps les nouvelles notions apprises.



# Quelques projets parmi tant d'autres ...

## Projet « Vivre Ensemble »



# Projet « Informatique »



# Projet « cour de récréation »



# Projet « Abeilles »

## Projet « Vélo »



# Projet « Jour 100 »



# Projet « Tour du monde »



# Projet « Lecture »



# Projet « Apprentissage en forêt »



## Projet « Saint Nicolas »

## Projet « Collation santé sur le site VH »



Depuis 2 ans, Saint Nicolas livre des sachets composés de gourmandises fabriquées localement, bio et avec le moins d'emballages possible.



Et pour la suite des projets....  
Tu les découvrirás au fil du  
temps...



# Activités de dépaysement



Classes de mer au centre « *Del Huzo Saint Antoine* »



<https://www.delhuzo.be/index-fr.aspx>

Quand ? Au mois d'avril

Quelle année ? Pour les classes de 1<sup>ère</sup> primaire







# Activités de dépaysement

## Classes de neige au centre « Auberge de Siviez » dans le valais Suisse

<https://www.nendaz.ch/fr/fppoi-auberge-de-siviez-41387.html>



Quelle année ? Pour les classes de 6<sup>ème</sup> primaire





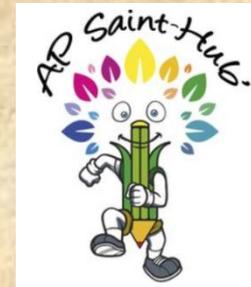
# Le (la) délégué(e) de classe

- Ce qu'il(elle) est
  - Un lien entre la classe et les parents
  - Un élément positif et apaisant
  - Un bénévole rétribué par le soutien des parents
- Ce qu'il(elle) n'est pas
  - Un responsable de la pédagogie
  - Un bureau des réclamations
- Ce qu'apporte le(la) délégué(e)
  - Un contact régulier
  - Une source d'information
  - Une aide à l'organisation de l'encadrement des sorties



# Nos partenaires

- Le centre PMS
- Aide logopédique au sein de l'école
- L'équipe du PSE
- L'Association des Parents <https://sainthub.be/>
- Les parascolaires (ASBL BACO / ASBL ECLOSION / ASBL CHESS CHAMPIONS / Commune d'Auderghem/ ...)
- Le Centre ADEPS de la forêt de Soignes



# Horaire: sections maternelle & primaire

- Accueil dès 7h30
- Début des cours à 8h30
- Collation et récréation de 10h10 à 10h25
- Pause de midi de 12h05 à 13h30
- Fin des cours à 15h25
- Fermeture de l'école à 18h



# Suivi de votre inscription

- ✓ Dans la semaine qui suit la réunion d'information, vous devez faire parvenir à l'école (soit par mail ou courrier postal) le document d'inscription dûment complété
- ✓ Une nouvelle confirmation vous sera demandée par mail avant la fin de l'année scolaire.
- ✓ Si vous changez d'avis, dès que vous en avez connaissance, merci d'informer le secrétariat et/ou la direction de votre désinscription. Une place pourra ainsi être attribuée à un enfant sur liste d'attente.
- ✓ Un goûter d'accueil pour les nouveaux élèves sera organisé le dernier vendredi du mois d'août vers 15h00/15h30.





Un tout grand merci...  
de nous faire confiance!

